

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse
<b>Herausgeber:</b>	La Croix-Rouge suisse
<b>Band:</b>	58 (1949)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Comparée à d'autres Croix-Rouges nationales, la Croix-Rouge suisse bénéficie-t-elle d'un appui moral et matériel suffisant de la part du pays?
<b>Autor:</b>	Martin, Eric
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-549418">https://doi.org/10.5169/seals-549418</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Comparée à d'autres Croix-Rouges nationales, la Croix-Rouge suisse bénéficie-t-elle d'un appui moral et matériel suffisant de la part du pays?**

Par le Prof. Eric Martin

Membre du Comité central de la Croix-Rouge suisse

A l'heure actuelle, comme il l'a fait pendant la guerre, le gouvernement suisse reste fidèle à sa politique de neutralité traditionnelle, qui correspond à l'intérêt national et au voeu presque unanime de la population. Pour justifier et affirmer cette neutralité, nos autorités ont, pendant la guerre, soutenu et encouragé toutes les entreprises humanitaires et charitables qui ont pris naissance dans le pays, à l'intention des victimes de la guerre. Il est certain que celles qui ont été réalisées par la Croix-Rouge, sous son emblème, ont été parmi les plus efficaces et les plus populaires. Citons d'une part l'œuvre du C. I. C. R., d'autre part celle du Secours aux enfants. Aux yeux de l'étranger, l'aide suisse se confond avec l'aide de la Croix-Rouge, et les deux croix sont presque synonymes.

Quelle instance, mieux que la Croix-Rouge, indépendante en matière politique et religieuse, désintéressée, et préparée à cette tâche, aurait pu être à même d'apporter aux populations éprouvées par le conflit, l'aide d'une Suisse qui veut faire de sa neutralité la raison de son aide charitable.

Le Conseil fédéral a réalisé l'intérêt qu'il avait à maintenir un contact avec les œuvres de secours qui travaillaient à l'étranger et en particulier, la Croix-Rouge nationale. Son délégué, M. le Ministre de Haller, a été pour chacun un conseiller prudent et précieux.

La Croix-Rouge suisse était libre dans son activité, mais elle réalisait qu'elle ne pouvait s'engager dans une entreprise à l'étranger sans que le nom de la Suisse le soit en même temps.

Le Conseil fédéral a soutenu moralement et matériellement l'action du Comité International de la Croix-Rouge et dans une faible mesure, il a fait de même pour la Croix-Rouge nationale.

Cette dernière, pendant la guerre, a fourni à l'Armée des milliers d'infirmières, de samaritains et de samaritaines, qui ont renforcé l'organisation sanitaire de l'Armée. On peut affirmer qu'en 1944, le Service de santé de notre pays, par sa préparation et par l'importance des effectifs instruits, avait réclamé un effort persévérant et méthodique, digne de celui fourni par l'armée combattante.

Aujourd'hui, la Croix-Rouge nationale, libérée d'une bonne partie de son action à l'étranger, a conçu et créé, à l'intention de la population, un centre médical et technique pour la préparation des dérivés du sang, en premier lieu le plasma desséché. C'est 750.000 francs que la Croix-Rouge a consacré à cette tâche, d'intérêt national.

A côté de cette première grande réalisation, la Croix-Rouge a d'autres projets. Elle ne désire pas se substituer à des organisations déjà existantes, elle n'a pas l'intention de remplacer l'Etat dans ses œuvres d'assistance sociale, mais elle est consciente que beaucoup de progrès peuvent être faits dans notre pays.

Citons, comme premier objectif, la création d'une Ecole pour infirmières-chefs, où seront donnés également des cours de spécialisation et de perfectionnement. Dans d'autres pays, la Croix-Rouge s'occupe de la prophylaxie des maladies professionnelles, et crée, à cet effet, des dispensaires de médecine préventive, elle prend part à la lutte contre le rhumatisme, à la rééducation et à l'occupation professionnelle des infirmes et des malades chroniques (tuberculeux, rhumatisants, malades atteints d'affections nerveuses); elle développe l'action de secours sur routes en cas d'accidents de la circulation.

Pour réaliser ses projets, la Croix-Rouge suisse doit pouvoir compter sur l'appui moral

et matériel de la population et du gouvernement. Il faut des sections agissantes et une Direction composée d'hommes et de femmes animés de l'idéal de la Croix-Rouge et ayant foi en son avenir. Or, c'est là où le problème devient compliqué! Nous désirons intéresser à la Croix-Rouge les milieux les plus divers de la population. On nous signale souvent des candidats, mais s'ils sont très représentatifs des organisations qui les délèguent à notre Direction, ils sont souvent très peu au courant des problèmes de Croix-Rouge et ils ont peu de temps à leur consacrer. Si, d'autre part, nous nous adressons à des hommes de Croix-Rouge, à des présidents de section par exemple, nous n'atteignons pas toujours les milieux que nous voudrions voir participer à notre action.

Dans notre Direction, les représentants du Conseil fédéral ont récemment manifesté le désir de prendre part plus efficacement à notre activité. Nous leur en sommes très reconnaissants, mais nous aimerais que leur vœu représente le *désir réel et l'engagement formel* de nos autorités de soutenir la Croix-Rouge nationale.

Il ne s'agit pas d'obtenir une subvention annuelle considérable, qui aliénerait notre indépendance. Il faut, lorsque c'est nécessaire, que les initiatives de la Croix-Rouge trouvent aux Chambres fédérales un écho favorable; la fabrique de plasma desséché est une œuvre d'intérêt national, civil et militaire. La proposition de subvenir largement à son élaboration, faite par un délégué aux Chambres qui n'est pas un homme de Croix-Rouge, n'a reçu qu'un accueil timoré, et, somme toute, peu favorable.

Les démarches méthodiques faites au bon endroit par le Comité central pour obtenir, au même titre que Pro Juventute, un timbre Croix-Rouge annuel qui améliorerait l'état de nos finances, viennent de recevoir une réponse négative de quatre pages, pleines d'explications filandreuses.

Un petit héritage fait par la Croix-Rouge dans un canton méridional, va fondre sous l'effet d'un fisc implacable et incompréhensif.

La Croix-Rouge nationale ne paraît pas être assez connue de nos autorités; elle est faible, car elle ne représente aucune puissance politique; elle n'a pas de parlementaires à sa solde, ni de mandataires qui fassent antichambre au Palais fédéral; elle n'a pour parler d'elle que l'œuvre qu'elle a accomplie en silence et le désintérêt de ses dirigeants. Mais dans notre démocratie, ce sont des valeurs qui ne sont pas suffisamment prisées.

Comparons cette situation de parent pauvre avec les avantages d'autres Croix-Rouges nationales.

En Belgique, au Brésil, en Espagne: franchise postale, exonération fiscale; au Portugal: fran-

chise postale et téléphonique; en Bulgarie: monopole de la vente d'eaux minérales; dans d'autres pays, en Irlande, au Luxembourg, en Bolivie: participation aux loteries gouvernementales.

Un grand nombre de Croix-Rouges (France, Grèce, Grande-Bretagne, Finlande, Italie) ont reçu de fortes subventions pour des tâches spéciales, pendant et après la guerre. D'autres, enfin, disposent d'un timbre spécial, octroyé par leurs gouvernements.



Si le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de ses délégués à la Direction, veut s'intéresser davantage à l'action de la Croix-Rouge nationale, ce désir est non seulement compréhensible, mais il est légitime. Il faut toutefois que nos autorités sachent montrer leur intérêt autrement que par quelques encouragements, quelques compliments et quelques promesses.

La Croix-Rouge nationale représente à l'intérieur du pays une force. Elle ne peut être comparée à une autre organisation semblable. Elle est seule de son espèce. Groupées entre elles par le lien de la Ligue, les Croix-Rouge constituent une puissance internationale dont le congrès de Stockholm a démontré l'importance. Ce serait une erreur de la part du Conseil fédéral de soutenir seulement le C. I. C. R., en ignorant la Croix-Rouge suisse.

Ce serait également une erreur de la part du Comité International de mésestimer l'appui que représente pour lui une Croix-Rouge nationale puissante.

Il est décevant de constater que c'est dans la patrie d'Henri Dunant que la Croix-Rouge nationale a le plus de peine à occuper la place à laquelle elle a droit, parce que les autorités de ce pays semblent ne pas connaître suffisamment sa valeur et l'importance du rôle qu'elle peut jouer en période de paix, comme en temps de guerre.